

Christine GIBERT,
Maire de Lesches, et
l'équipe municipale
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour
l'année 2023 et vous
remercient de votre
présence à la
cérémonie des vœux
du 07 janvier.

BULLETIN

Bulletin Municipal de Lesches
n° 2023/01
Janvier 2023

**La fibre est
arrivée... En
route pour le
haut débit !**



 **Recensement**
de la population **2023**
www.le-recensement-et-moi.fr

**Du 18 janvier au 18 février
sur notre commune**



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

EDITO

Chers Leschoises, Leschois,

L'année 2022 a vu se concrétiser plusieurs projets en attente depuis plus de deux ans. Nous pouvons en être fiers.

Ainsi, la labellisation "VILLAGE DE CARACTERE" par le Conseil Départemental de Seine et Marne vient récompenser nos efforts de valorisation de la commune tant sur le plan environnemental que sur la qualité de vie proposée à ses habitants ou aux visiteurs en quête d'authenticité.

Les travaux de busage des eaux de pluie route de Jablines sont également terminés. Ce chantier financé par la CA de Marne et Gondoire protégera dorénavant les riverains et le carrefour de la remontée des eaux lors des pluies d'orage.

La révision du plan local d'urbanisme est maintenant bien engagée : le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable sont réalisés. Si l'objectif premier de cette révision est la mise en conformité du PLU avec le schéma de cohérence territoriale de Marne et Gondoire, incluant une réduction des surfaces urbanisables, notre priorité reste la maîtrise du développement urbain afin de garantir la qualité de vie de notre village.

Enfin, la première phase des travaux de restauration de l'église est quasi terminée. Il ne reste plus que la mise en œuvre des enduits extérieurs du clocher, conditionnée par la météo, qui sera suivie de la pose des abassons, de l'horloge et des fenêtres. Nous envisageons la réouverture de l'édifice dans le courant du mois de mai.

2022 aura également été une année riche en manifestations. La municipalité et les associations ont oeuvré avec beaucoup de dynamisme pour satisfaire l'envie de nos concitoyens de se retrouver : fête du village, concert, kermesse des écoles, Journées Européennes du Patrimoine, soirée Beaujolais, théâtre, marché de Noël, cabaret pour les aînés...

S'il est de coutume de prendre de bonnes résolutions à l'aube de la nouvelle année, c'est aussi le moment de remercier l'ensemble des personnes et partenaires sans qui les actions quotidiennes et les projets ne pourraient être menés à bien : les agents municipaux et ceux de l'intercommunalité, les bénévoles des associations, le Conseil Départemental de Seine et Marne, la Région Ile de France, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Monsieur le Député de la 8^e circonscription, sans oublier le maillon indispensable à la vie de notre collectivité : les membres du Conseil Municipal.

Christine Gilbert

Maire de Lesches



RECENSEMENT

Cette année, la commune de Lesches réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 Janvier 2023**.

Comment ça se passe ?

Dans un premier temps, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, l'agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable au recensement ! Conservez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

*Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **22 janvier 2023** ?
Contactez la commune au : 01.60.43.81.98 ou accueil@mairie-lesches.fr*

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Aurélia en Mairie, au 01.60.43.81.98** ou accueil@mairie-lesches.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr



Aurélia, Agent
recenseur de la
Commune

VIE LOCALE

Collecte des sapins – Pas de ramassage spécifique

- ✓ Les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont la base du tronc ne dépasse pas 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères (à condition qu'ils soient présentés en sacs bien fermés). Cette mesure est valable exclusivement du **1er au 31 janvier 2023**.
- ✓ Les sapins sont à apporter en déchetterie (et à déposer dans la benne dédiée aux déchets verts). Ils seront alors valorisés en compost. Les sapins floqués sont à déposer dans la benne des déchets incinérables.

Inscriptions scolaires

Date butoir 17 mars 2023

En septembre 2023, votre enfant rentre au Cours Préparatoire à l'école J-Y Cousteau de Jablines ou à l'école maternelle Marcel Pagnol de Lesches (enfants nés en 2020). Pour obtenir l'attestation de domicile à joindre au dossier d'inscription, vous devrez vous rendre à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Documents à fournir à la mairie pour l'obtention de l'attestation de domicile:

- justificatif de domicile
- livret de famille
- CNI du parent faisant la démarche
- autorisation écrite de l'autre parent (si parents séparés)

La fibre est maintenant opérationnelle sur notre commune...

Après bien des péripéties : changement de sous-traitants, remplacement de câbles jugés non conformes, etc... , une dernière réunion de chantier (jeudi 5 janvier 2023) a permis de lever les dernières réserves.

Nous attendons encore le feu vert officiel de Seine et Marne Numérique, qui a la responsabilité de l'aménagement numérique de notre territoire, afin que tous les opérateurs internet soient prévenus.

SFR, qui a mené le chantier sur Lesches, prend déjà des RV pour l'installation chez des particuliers.

Quelles sont les modalités de raccordement de votre habitation ?

Vous devriez être contacté dans les prochains jours par votre opérateur internet actuel, mais libre à vous d'en changer si vous le souhaitez. Le raccordement à la fibre n'est encore pas une obligation, vous pouvez donc garder votre box internet ADSL actuelle.

L'installation de la fibre dans votre habitation va se faire de manière identique à vos branchements actuels du téléphone/adsl à savoir, selon le cas, en aérien ou en souterrain pour au final utiliser les mêmes passages et les mêmes gaines.

L'installation de la fibre nécessite de souscrire à un nouveau contrat, mais le raccordement est gratuit.

Enfin, il faut mentionner que certaines difficultés peuvent survenir lors de la mise en place du câble de la fibre optique : gaines trop étroites, coudes trop prononcés ne permettant pas le passage de la fibre jusqu'à votre habitation.

Nous ferons une prochaine communication municipale sur ces points de blocages afin d'exposer les solutions qui auront pu être trouvées.

Collecte des encombrants

Les mardis

14 mars et 12 septembre 2023

Identification des personnes fragiles

En anticipation du risque des coupures d'électricité, la mairie invite toutes les personnes fragiles à se faire connaître pour être accompagnées. Contacter la mairie au 01 60 43 81 98.

Hommage à Mme VANZAGHI

La Présidente de l'association "La Grangée de l'Histoire" nous a quitté peu avant Noël.

Madame Vanzaghi faisait partie de ces personnes passionnées d'histoire locale, qui ne comptait pas son temps pour effectuer des recherches dans les archives départementales, communales, dans les collections privées ou celles du Musée de Lagny-sur-Marne. Il lui tenait à cœur de partager avec le plus grand nombre le fruit de son travail et des bénévoles de l'association, à travers des expositions assorties de catalogues bien documentés.

A Lesches, en lien avec la municipalité, 2 expositions complémentaires intitulées *Lesches et son passé recomposé* ont eu lieu en 2003 et 2011. Infatigable, elle travaillait sur le projet d'une exposition portant sur l'histoire de l'agriculture et de la culture des vignes à Lesches. Souhaitons que l'association puisse se projeter dans l'avenir et poursuivre le travail remarquable accompli depuis plus de trente ans !



URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU

Comme annoncé il y a un an dans le bulletin de janvier 2022, le projet de la révision du PLU est maintenant engagé.

Avec le cabinet d'études INGESPACES, nous avons ces derniers mois finalisé le rapport de présentation ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), première étape de la révision du PLU.

Pour cette première phase de concertation, ces deux documents sont consultables en mairie et sont assortis d'un registre où vous pourrez noter vos remarques aux heures d'ouverture de la mairie.

Vous trouverez la plaquette de présentation du PLU à la fin de ce bulletin.

MAISONS FISSURÉES...

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) est une conséquence des épisodes de pluie- sécheresse bien connue des Leschois.

Suite à la période estivale de 2022 particulièrement chaude et sèche, peut-être avez-vous constaté des fissures sur vos habitations.

La commune a demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle pour 2022.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à transmettre vos coordonnées en mairie. Ce signalement nous permettra de vous tenir informés quant à la décision de l'Etat sur le statut de catastrophe naturelle pour RGA. Suivant la décision, vous aurez alors 10 jours pour déposer votre dossier auprès de votre assurance.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

**LE MARCHE DE NOËL
DE LESCHES**

L'APE a proposé son premier atelier de Noël le 26 novembre.
Confection de lutin, recherche des lutins cachés dans le marché, et vente de boules de Noël: ce fut un réel succès!!!

**Nous remercions l'ensemble des participants.
A bientôt pour de nouveaux évènements.
L'équipe de l'APE**

**L'APE VOUS SOUHAITE
UNE BELLE ANNEE 2023**

SERVICES MARNE & GONDOIRE

RENOVATION ENERGETIQUE

Bénéficiez des services SURE – (Service Unique de Rénovation Energétique)

Autour des questions de **rénovation énergétique**, les missions de SURE sont :

- L'accueil sur rendez-vous du public
- L'information sur les dispositifs de financement et d'accompagnement technique
- Le conseil gratuit et l'accompagnement tout au long du projet

Il fournit **les informations techniques, financières fiscales, et réglementaires** nécessaires à l'élaboration de votre projet de rénovation.

Ce service concerne les propriétaires mais aussi les copropriétés, propriétaires bailleurs, locataires, entreprises du bâtiment, le petit tertiaire (locaux de – de 1000 m²) et les collectivités du territoire

L'accompagnement dans votre projet de rénovation énergétique se traduit dans un premier temps par un état des lieux et un diagnostic de votre bien.

Ensuite et en fonction des besoins, l'accompagnement peut comprendre :

- Une aide à la formulation des travaux
- Une aide à la recherche d'entreprises
- L'analyse des devis
- Des conseils pour le suivi de chantier
- Une aide pour le suivi post travaux

Pour plus d'informations, contacter la conseillère énergie :

- mail sure@marneetgondaire.fr
- téléphone au 01 60 07 89 19



MAISON FRANCE SERVICES

La Maison France Services est un lieu dans lequel les habitants sont accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement accès aux droits, etc.

Les services proposés :

- Aide aux démarches de la vie quotidienne
- Accompagnement santé/retraite

Accueil sur rendez-vous uniquement

Maison France Services
5 rue du stage (à partir du 1^{er} février)
77400 Lagny-sur-Marne
01 60 93 45 08
ou par mail
france.services@marneetgondaire.fr

Qu'est-ce que c'est ?

- Un moteur de recherche d'évènements de proximité



- Un outil digital au service des acteurs de l'évènementiel
- Une Web-App qui couvre le territoire de Marne et Gondoire

Pour qui ?

- Les organisateurs d'évènements Associations, collectivités et organismes privés.

- Les utilisateurs en Marne et Gondoire : Résidents ou visiteurs, de tout âge et en quête de sortie

Plus d'informations :

contact@ouaip.fr ou 01.79.78.04.91

PÊLE - MÊLE



NUMEROS UTILES

Santé

Pompiers 18 - Samu 15

SOS Médecins :
Visite à domicile : 08 25 33 36 15
Prise de rdv : 08 25 77 00

Hôpital de Meaux 01 64 35 38 38

Hôpital de Marne la Vallée 01 60 10 61 10

Sécurité

Police 17

Gendarmerie d'Esblly 01 60 04 20 43

Services communaux

Mairie de Lesches 01 60 43 81 98

Ecole de Lesches 01 60 43 88 50

Ecole de Jablines 01 60 43 87 52



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi de 14h00 à 19h00

(Fermeture à 17h00 pendant les vacances scolaires)

Mardi de 14h30 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les services de la mairie peuvent vous recevoir sur rendez-vous en téléphonant au : 01 60 43 81 98

ETAT CIVIL

Naissances

SILO-SCHNORR Mateo le 30/06/2022

BOSARAS Maxence, le 02/10/2022

VELJANOSKI Oscar le 01/11/2022

VELJANOSKI Henry le 01/11/2022

AUCLAIR Lilie, le 13/11/2022

BEN AMOR Hilel le 06/12/2022

Mariages

IMBERT Sébastien - PELTÔT Virginie le 02/07/2022

MASSELIS Damien - SILVA Florence le 01/08/2022

Décès

GAULARD Lucette le 19/09/2022

FILO Janos le 23/09/2022

RODENAS Jean-Paul le 29/12/2022

Nous vous rappelons que ce bulletin peut vous être proposé en version électronique, au format PDF. Si vous souhaitez limiter les éditions papier et vous inscrire pour recevoir les informations communales par email, merci de vous faire connaître à l'adresse : accueil@mairie-lesches.fr en nous précisant votre adresse postale.

Comité de rédaction:

Rédactrice en chef : Christine Gibert

Ont participé à ce bulletin : Patrick Davourie, Cathya Khetal, Alain Kolopp

Création : Patrick Davourie, Cathya Khetal

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Dépôt légal de la publication janvier 2023

Plan Local d'Urbanisme de Lesches



La Municipalité de Lesches a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Aujourd'hui, la révision du PLU est l'occasion pour les Leschois de participer aux choix de développement et d'aménagement futurs de Lesches au cours des prochaines années. Dans le cadre de la concertation avec la population, un registre est disponible en mairie afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement des études.

Le présent document expose une synthèse du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables, pièce centrale du PLU. Ces documents sont consultables en mairie.

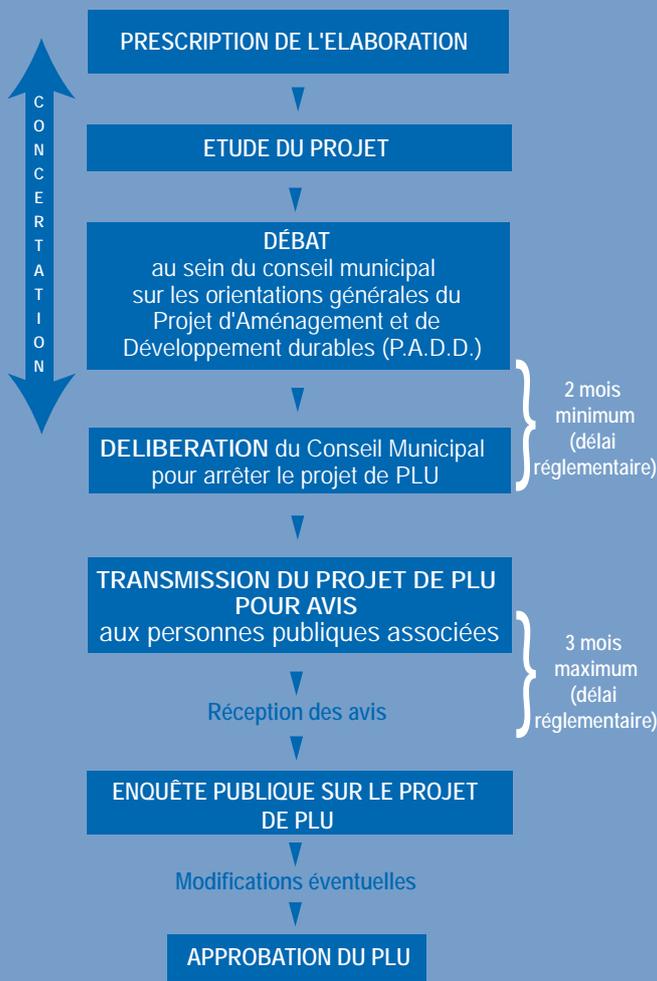
Qu'est-ce qu'un P.L.U. ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en terme de population, d'aménagements, d'environnement... **C'est l'expression du visage futur de Lesches.**

Reflète d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel. Il privilégie **la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain**. Lisible pour les citoyens, il facilite la concertation.

Le PLU est l'outil de référence pour accorder ou refuser les permis de construire. Il définit **la destination du sol** (habitations, activités, espaces naturels...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, surface de plancher constructible...).

La procédure d'élaboration du P.L.U.



Le contenu du dossier de P.L.U.

Le dossier de PLU comprend six documents :

1. Le rapport de présentation

- analyse de la situation actuelle de la commune et des tendances constatées (diagnostic)
- explication des choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et évaluation des conséquences sur l'environnement

2. Le Projet d'aménagement et de développement durables

Le PADD contient les orientations générales d'aménagement et de développement retenues sur le territoire communal.

3. Les orientations particulières d'aménagement (document opposable)

Elles définissent pour certains secteurs des principes d'aménagement permettant de mettre en valeur ou de conserver les caractéristiques des lieux.

4. Le Plan de zonage (document opposable)

Le plan précise l'affectation des sols selon différents types de zones : les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles (zones N).

5. Le Règlement (document opposable)

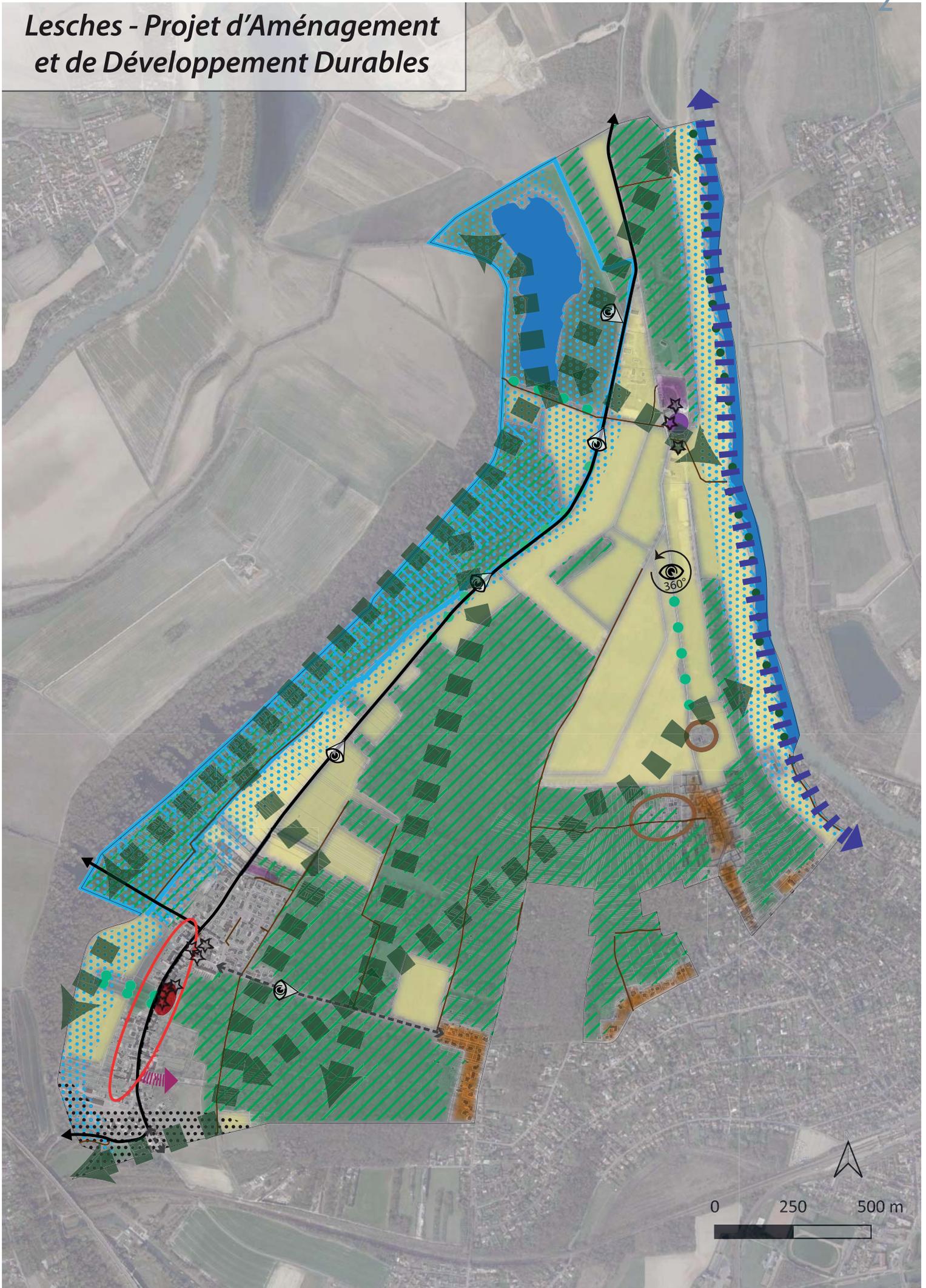
Il définit pour chaque zone :

- les types d'occupation du sol interdits ou autorisés sous conditions,
- les règles applicables pour construire sur un terrain donné.

6. Les pièces annexes, notamment :

- les servitudes d'utilité publique
- les annexes sanitaires.

Lesches - Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Axe 1: Envisager un développement mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique

Favoriser le développement de l'habitat



Envisager une densification mesurée du village s'appuyant sur le site du château

Limiter la densification anarchique au sein :



- du village
- des entités urbaines rattachées à Coupvray et Esbly



Permettre le développement de l'habitat par l'extension du bourg à moyen long terme



Interdire les nouvelles constructions principales isolées au sein des zones naturelles et agricoles et maîtriser le phénomène de cabanisation

Préserver l'offre d'équipements et les espaces dédiés à l'activité agricole, favoriser l'activité touristique



Pérenniser et développer les sites dédiés aux équipements



Préserver l'activité agricole



Permettre la reconversion du corps de ferme à vocation touristique (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, salles de réceptions...)

Axe 2: Préserver le cadre de vie et le fonctionnement urbain

Préserver le paysage de la commune



Préserver les perspectives visuelles remarquables



Préserver et mettre en valeur le Marais du Refuge en le rendant accessible au public

Protéger les éléments remarquables du patrimoine



Protéger et valoriser l'ensemble bâti à valeur patrimoniale du vieux village



Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable

Favoriser l'usage des modes de transports doux



Aménager les voies pour créer des liaisons douces entre les différents espaces urbanisés



Préserver le réseau de sentiers et chemins existants

Axe 3: Valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Conserver les trames agricole, verte, bleue et brune

Préserver la trame brune au sein des espaces urbanisés notamment en limitant l'artificialisation des sols



Préserver la trame agricole

Préserver les composantes de la trame verte :



Espaces naturels et espaces paysagers



Espaces boisés



Alignements d'arbres



Ripisylves

Préserver les composantes de la trame bleue :



Rivière et plans d'eau



Zones humides avérées



Le Marais du Refuge (ENS)

Préserver les continuités écologiques :



Continuité écologique liée à la présence de la Marne



Autres continuités écologiques

Tenir compte des risques et nuisances naturels et technologiques dans le cadre du développement urbain



Axes de circulation susceptibles d'occasionner des nuisances (D89 et D45A)



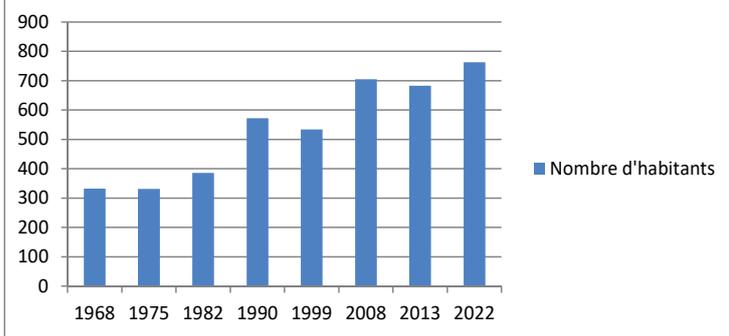
Secteur affecté par le bruit de la voie ferrée



Espaces concernés par le Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation

Diagnostic territorial

Evolution de la population de 1968 à 2022



POPULATION

D'après l'INSEE, la population officielle de Lesches est estimée à 763 habitants au 1er janvier 2022.

La croissance démographique connaît une évolution en dent de scie. En effet la croissance a été très importante entre 1982 et 1990, avec +186 habitants sur la période. A l'inverse, la commune a connu des baisses de population entre 1990 et 1999, ainsi qu'entre 2008 et 2013. La croissance est cependant de retour depuis 2013.

Entre 2013 et 2019, on observe un léger vieillissement de la population avec une baisse des 30-44 ans (-5,14 pts) et une

augmentation des 45-59 ans, ainsi que des plus de 75 ans (+2,7 pts pour chacune des deux catégories).

Depuis 1968, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est globalement en baisse (3,23 personnes par ménage en 1968 contre 2,77 en 2019). Entre 2013 et 2019, le nombre moyen d'occupants a légèrement augmenté, passant de 2,71 à 2,77.

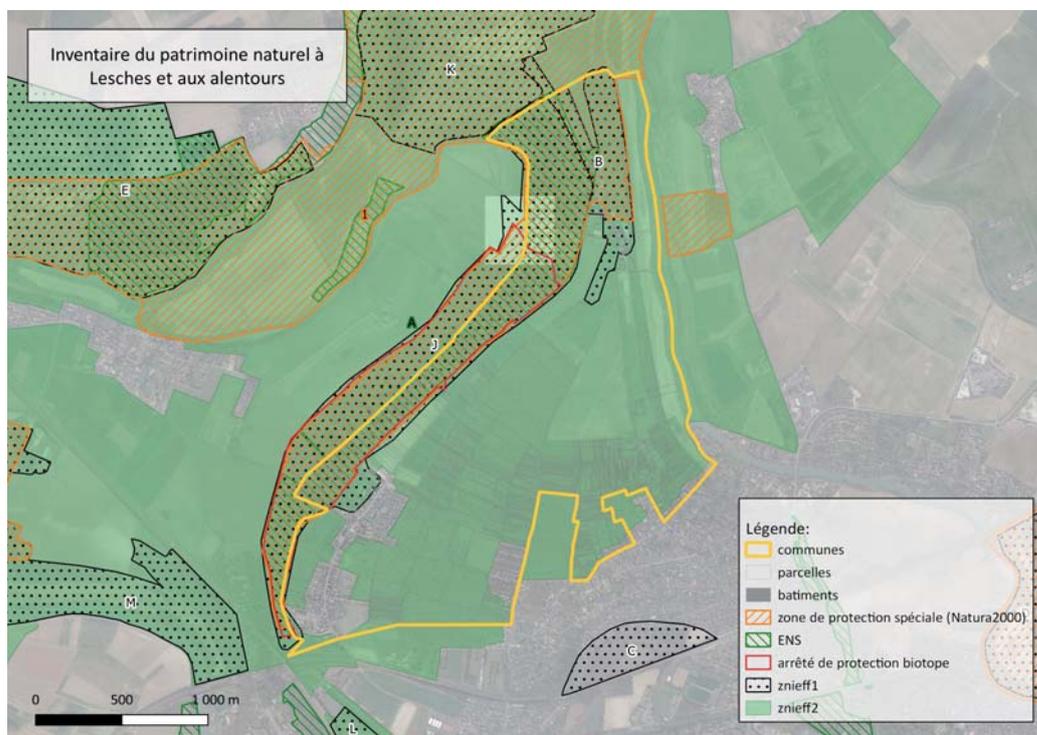
PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier est composé de 282 logements répartis en 266 résidences principales (94,3%), 9 résidences secondaires ou logements occasionnels (3,2%) et 7 logements vacants (2,5%). Il est composé principalement de grandes maisons individuelles (63,5% des logements comportent 5 pièces ou plus). On recense près de 92% de propriétaires occupants sur la commune en 2019. Ce taux a légèrement augmenté depuis 2013.

POPULATION ACTIVE ET EMPLOIS

La commune compte 98 emplois sur son territoire (dont 79 emplois salariés). Depuis 2013, le nombre d'emplois est en baisse (-31 emplois). Le taux de chômage constaté en 2019 (6,6%) est bien inférieur à celui du département (11,2%) et de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire - CAMG (10%). En 2019, l'indicateur de concentration d'emploi de la commune (39 emplois pour 100 actifs) est nettement inférieur à celui du département (73,8 emplois pour 100 actifs) et à celui observé dans la CAMG (68,5 emplois pour 100 actifs). Il n'est cependant pas négligeable pour une commune de cette taille. En 2020, la commune compte un siège d'exploitation sur son territoire. De plus, l'ensemble des surfaces agricoles représentent 131 ha, soit 32% du territoire.

PATRIMOINE NATUREL



Natura 2000 : zone Natura 2000 de protection spéciale de la directive oiseaux des « Boucles de la Marne »

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : la ZNIEFF de type 2 de la Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne couvre une grande partie du territoire de Lesches.

La ZNIEFF de type 1 du « Marais du Refuge » se situe le long de la limite Ouest de la commune.

La ZNIEFF de type 1, les « pâture et bois du château de Montigny » est localisée au Nord de la commune.

Espace Naturel Sensible du Marais du Refuge. L'objectif est de mettre en valeur ce patrimoine naturel et de le rendre accessible à la population.